

Dossier 3

Etude du territoire de Grandmont, *la Franchise*

DOSSIER 3

L'étude du territoire de Grandmont :

la Franchise

Bernard Bernaben, Maxime Larratte et Jean-Marc Popineau

Autour de Grandmont, une enclave en Haute-Marche, composée de domaines qui appartenaient en propre à l'abbaye, bénéficiait de privilèges donnés au cours des siècles, principalement sous la forme d'exemptions fiscales. Cette « franchise » était bornée et fermée de murs depuis le XIII^e siècle au moins. Le domaine vivrier de l'abbaye correspond, en fait, à deux « franchises », celle de Grandmont (854 ha en 1496) et celle de Muret (220 ha en 1496), site d'implantation primitif des frères.

Les grandmontains ne cesseront de soutenir que le roi Henri II Plantagenêt leur a concédé la franchise de Grandmont avec toute sa justice, haute et basse, ce que les frères nomment alors leur « fondalité ». A l'intérieur, ils disposent de la propriété éminente et utile. Hors de la franchise, par exemple à Saint-Sylvestre ou à Muret, ils dépendent de suzerains, ici la châtellenie de l'évêque. Les signes matériels de cette seigneurie justicière, pilori, fourches patibulaires, audiencier, apparaissent parfois au détour des textes : Caturcin (prieur de 1216 à 1228) tient par exemple les assises de Grandmont dans sa grange monastique du Coudier, mas acquis en 1178.

Grâce notamment à un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques, le territoire, apparemment peu favorable au départ, est devenu pourvoyeur de ressources les plus diverses. L'impact fort des « frères bâtisseurs » a généré de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, la création de vingt-deux manses dont une villeneuve de 12000 m², de cinq faubourgs, d'une grange dîmière de 1200 m² au sol, de seize chaussées-digues totalisant plus de 1300 m linéaires, de 100 hectares d'étang, de vingt-deux canaux d'irrigation pour 2800 m linéaires, de onze moulins à eau, d'une adduction d'eau souterraine de 800 m de long, d'une grande « muraille » dotée de quatre petits bâtiments et d'une « barre » de 48 m de long, de remparts autour des faubourgs et d'au moins 100 hectares d'essarts au XVI^e siècle. Une chronologie commence ainsi à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Âge et la restauration foncière à la fin du XVI^e et surtout au XVII^e siècle (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, reconstruction de la villeneuve et de plusieurs granges et métairies...).

Le nombre de réserves d'eau parsemant la franchise se monte à 39, comprenant 12 vastes étangs et 27 bassins artificiels plus modestes, présents dans chaque hameau et parfois plus éloignés, dans les prés ou dans les bois. A ce jour, il a été relevé 22 levades totalisant 10064 m linéaires ainsi que 4 biefs totalisant 1009 m. A ces chiffres, il faut ajouter les très nombreuses rigoles d'irrigation, liées aux levades et difficiles à localiser en raison de leur faible profondeur.

En l'absence de cours d'eau utilisable pour la capture de poissons et la production d'énergie hydraulique, les divers éléments découverts permettent donc d'envisager l'existence d'un aménagement complexe de cette vallée et des vallons latéraux depuis le milieu du XI^e siècle et donc potentiellement antérieur à l'arrivée des religieux sur le site de Grandmont ou durant le XII^e siècle et donc contemporain de l'installation des religieux sur ce site.

Des informations importantes ont été collectées en ce qui concerne la morphologie du parcellaire. Autour de l'abbaye, le parcellaire est composé de terres de toutes tailles et de toutes formes, disposées dans toutes les directions, sans qu'il soit possible au premier coup d'œil d'y trouver une logique, à l'exception de leur position par rapport aux voies de communication. Lors de la campagne 2018, on a pu mesurer la superficie d'une trentaine de parcelles encloses de murs, de fossés ou de talus.

On constate que les grandes parcelles, celles qui étaient autrefois utilisées en prés, ont des superficies qui correspondent au multiple d'un module compris entre 2500 et 2600 m², avec une moyenne de 2550 m². Pour les prés, le terrier de 1496 utilise comme unité de mesure le journal, qui correspond initialement à une journée de fauche et passe en général pour mesurer environ un quart d'hectare (2550 m²).

Les petites parcelles, très proches des maisons, ne correspondent pas à ce module. Dans le terrier de 1496, les jardins et les terres sont mesurés en setiers, hémines et quartels. Le setier, ou plutôt la sétéree, est l'espace semé avec un setier de grain ; l'héminée correspond à un demi-setier. Pour la mesure de superficie, on peut s'appuyer sur la valeur avancée par P. Charbonnier⁴²⁹ qui donne une sétéree de 2554 m² subdivisée en deux héminaux (1277 m²). On en conclut que le journal, utilisé à Grandmont pour mesurer les prés, et le setier, utilisé pour mesurer les jardins, ont une valeur équivalente. La moyenne des modules possibles des petites parcelles est de 1208 m², ce qui peut correspondre à une héminée. Cependant, les écarts importants (5 à 11 %) avec ce module et avec la valeur mentionnée par P. Charbonnier (1277 m²) ne permettent pas pour l'instant d'avancer avec certitude une valeur pour l'héminée de Grandmont.

Les parcelles encloses sont différentes d'un point de la franchise à l'autre. La répartition des superficies de parcelles montre trois classes distinctes qui correspondent aux trois types d'occupation du sol déterminés par Marion Daure⁴³⁰ à partir du terrier de 1496 :

- les parcelles inférieures à 1000 m² (moins d'une héminée) pour l'hortus autour du hameau ;
- les parcelles comprises entre 2000 et 4500 m² (un journal ou deux) pour l'ager, plus éloigné des maisons, utilisé en labour et surtout en pré ;
- les parcelles supérieures à 6500 m² (trois journaux) pour le saltus, aux confins du terroir, qui peut être défriché ou utilisé comme terrain de parcours.

⁴²⁹ P. Charbonnier, *Les anciennes mesures locales du Massif-Central d'après les tables de conversion*, Institut d'Études du Massif Central, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 1990.

⁴³⁰ M. Daure, *Etude du patrimoine de l'abbaye de Grandmont, et de sa gestion à la fin du XV^e siècle*, mémoire de maîtrise, B. Barrière et M. Verdon, dir., 1998, Université de Limoges.

Dans le cadre de « l'archéo-géographie, en 2013, l'étude s'est d'abord attachée à définir le géosystème de Grandmont à travers la topographie et l'hydrographie, la géomorphologie et la géologie, le climat et la végétation. Puis, elle s'est intéressée à son anthroposystème en cernant l'organisation de l'espace à travers le réseau viaire, la polynucléarisation de l'habitat et le parcellaire irrégulier, et en analysant les activités passées et présentes sur le territoire. Une fois fixé ce cadre géographique, on a pu orienter la campagne 2014 vers une prospection-inventaire fine de tous les témoignages archéologiques, toutes périodes confondues, encore présents sur le territoire étudié. Cette prospection a débouché sur la confection d'une cinquantaine de fiches d'enregistrement, correspondant à autant de témoignages retrouvés.

En 2015, l'approche géographique a pu fournir une première synthèse sur les occupations de la franchise de Grandmont. En 2016, les recherches complémentaires et les efforts de synthèse en vue de la mise en œuvre d'un SIG ont permis de déceler un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques : un talweg est barré par une digue qui relève l'eau, forme un étang plus ou moins vaste et alimente une ou deux *levades* dotées de vannes de part et d'autre du vallon. L'eau irrigue les prés situés en bas de versant. Un moulin peut utiliser la force motrice, des bassins peuvent servir de lavoir et/ou d'abreuvoirs.

La campagne 2017 a permis d'étudier 31 nouveaux groupes de fait archéologique structurant du paysage de la Franchise de Grandmont-Muret, portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 123 groupes de fait pour 327 faits individuels. Pour le SIG, les faits archéologiques ont été classés en grand thèmes : hydraulique, bâti, communications, religion, géologie et limites. Ce corpus important permet, en s'appuyant de façon très fructueuse sur la constitution du SIG, de cerner de plus en plus finement l'aspect et le fonctionnement de l'espace vivrier des moines de Grandmont au Moyen Age et surtout à l'époque moderne.

La campagne 2018, bien que plutôt orientée vers l'enregistrement des limites parcellaires, a permis de compléter nos connaissances sur huit sites découverts les années précédentes et de découvrir 17 sites archéologiques nouveaux dans la franchise de Grandmont-Muret portant le total des éléments découverts depuis 2013 à 146 sites archéologiques pour 426 faits archéologiques individuels. Deux études complémentaires sont venues compléter cette recherche annuelle : une enquête sur la micro-toponymie et une réflexion sur la réalité même de la « franchise ».

Dans le cadre de la prospection subaquatique (Christophe Cloquier), en 2013, l'enquête sur le réseau hydraulique des environs de l'abbaye a permis de localiser neuf ensembles susceptibles d'être identifiés comme des étangs piscicoles médiévaux ou modernes, antérieurs aux actuels étangs encore en eau. Afin de préciser les potentiels archéologiques de ces aménagements, des observations et des relevés subaquatiques et terrestres furent réalisés, en 2014, sur l'étang des Sauvages, le plus élevé de la série. Une pièce en bois de la vanne a été datée par radiocarbone entre 1029 et 1183. Depuis 2015, à la

demande du Conservateur de l'Archéologie du Limousin, un programme spécifique a été validé par la CIRA et donne lieu à un rapport particulier. Une synthèse provisoire réalisée en 2018 et publiée en 2019 est présentée dans le présent rapport.

I. Une étude spécifique : la grange monastique du Coudier

Entre 1071 et 1091, Gérard de Jaunac, seigneur de Chalucet, donne à l'abbaye de Solignac son mas de Coder, près du château de Montcocu. En 1178, l'abbé de Solignac cède le « lieu de Coudier » au monastère de Grandmont⁴³¹. Le prieur Caturcin (1216-1228) aurait tenu des assises seigneuriales dans la grange, selon l'abbé Nadaud (XVIII^e siècle)⁴³². Le terrier de 1496⁴³³ mentionne le « chemin qui va du Petit Coudier au Grand Coudier ». Un acte notarié de 1550 mentionne la « métairie de Coudier »⁴³⁴. Le terrier de 1577⁴³⁵ est le premier texte à mentionner explicitement la grange : « maison et jardin, joignant ensemble située près et derrière la grange du Grand Coudier, en la franchise appelée chez la Fandant ».

Sur place, on voit un ensemble composé d'une grange et d'une maison attenante (fig. 127). La maison, située à 4 m de la grange, présente des chanfreins à 45° autour de la porte d'entrée et des chanfreins concaves autour d'une lucarne. La grange forme un rectangle orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est. Elle mesure extérieurement 40,80 m sur 21,50 m. Les murs périphériques ont entre 0,80 et 0,90 m d'épaisseur. La charpente est supportée par deux rangées de sept piliers en granit. Ces piliers carrés ont une section de 0,60 m pour 5,50 m de hauteur et sont surmontés d'un encorbellement recevant les contrefiches de la charpente. Au-dessus de cet encorbellement, les piliers carrés se continuent sur 1,60 m environ de hauteur, avec une section de 0,45 m, pour recevoir les pièces maîtresses de la charpente. Le pignon nord-nord-ouest a dû être refait peu avant 1821, date à laquelle Allou signale la réfection d'une façade comme récente. La comparaison du cadastre de 1810 et du cadastre actuel permet de se rendre compte que la grange a été réduite d'environ 15 m du côté sud-sud-est. Cela correspond à ce que dit Allou, selon lequel la grange comportait 22 piliers, c'est-à-dire deux rangées de 11 piliers. La réfection de ce pignon sud-sud-est a pu être faite vers 1860, lors de la construction de la maison d'habitation. La superficie originelle de la grange serait donc de 1200 m², ce qui la rend comparable aux vastes granges dîmières de la riche plaine d'Ile de France (Montépilloy « Fourcheret », 1170 m², ou Villeron « Vollerand », 1188 m²).

La grange était auparavant couverte de chaume, comme le suggère l'imposante souche de cheminée en pierre portant les traces de la couverture végétale qui a précédé les tuiles-canal actuelles. La quasi-totalité des murs

431 D'après divers ouvrages se référant à un manuscrit autrefois conservé à Grandmont !

432 « Cette grange existe encore et est capable de contenir la récolte entière des quatre domaines que les religieux de Grandmont ont dans cet endroit, de loger les hommes et le bétail ».

433 AD Haute-Vienne, 5H108, terrier de Grandmont.

434 Par cet acte, Antoine de Neuville, baron de Magnac et son frère, François de Neuville, abbé commendataire de Grandmont (1525-1561), vendent à Mathieu Alesme, bourgeois et marchand de Limoges, du seigle des récoltes à faire à Grandmont en 1552 et 1553, et lui donnent reçu de la somme correspondante et hypothèque sur les dîmes, les blés et froment appartenant [à l'abbaye], à cause de la métairie de Coudier et tous les autres biens temporels de l'abbaye.

435 AD Haute-Vienne, 5H110.

extérieurs de la grange semble avoir été rebâtie à l'époque moderne. Seul l'angle nord-est semble ancien ; on voit une porte murée et les traces d'arrachement sur le mur gouttereau et sur la façade où un petit édifice aujourd'hui détruit, un four à pain d'après le propriétaire, apparaît sur d'anciens plans. Une ouverture subsiste à cet emplacement, à l'intérieur. Cette grange aurait possédé une chapelle et quelques pièces pour le logement des convers. Il reste deux anciens logements aménagés dans l'angle sud-est, avec des égouts de bachots (pierre à évier), des portes et des fenêtres au rez-de-chaussée, munies de linteau en bois, et de petites fenêtres à l'étage.

Voir le volume IV qui contient l'intégralité de l'étude pluridisciplinaire menée cette année.

II. Sites archéologiques localisés en dehors du domaine du Coudier en 2019

On a eu recours à une tablette numérique dans laquelle ont été chargés les plans cadastraux du XIX^e siècle et les plans réalisés grâce au SIG (fig. 128 à 133), afin d'enregistrer en direct les informations recueillies sur le terrain.

1. Sites inédits

- *Carrière de Chez Mallessard (fig. 134)*

Rocher en granit, en place, le long du chemin Mallessard-Petit Coudier, à 930 m de l'abbaye. Le rocher présente des rainures artificielles séparées de 0,43 m. Un bloc détaché a glissé sur la pente, mesurant 0,56 sur 0,32 m. Un bloc de granit rose apparaît sous un chablis, entouré de granit blanc. Cette mesure de 0,43 m apparaît également dans la carrière des Retours (voir ci-dessus).

- *Les Chaizes Vieilles (fig. 135) : un village médiéval déserté ?*

Le site présente un ensemble de terrasses, de murets, de chemins, de constructions et d'amas de moellons de granit répartis sur les versants d'un petit talweg sec affluent du ruisseau de Grandmont (qui coule à 200 m à l'est) et sur le replat sommital. Les vestiges se répartissent sur environ 6 ha. On relève, au sud, deux prés sub-horizontaux (encore en fauche en 2019) délimités par les chemins creux et par des murs de terrasse les séparant des versants. Le chemin séparant les deux parcelles est très étroit (1,90 m) et profondément creusé (hauteur des murs verticaux en moellons : 1,80 m). Un mur de terrasse surplombant un chemin de traverse envahi borde le côté nord du pré occidental. Plus au nord, quatre anciens murs de terrasses, en granit, parsèment les versants du talweg, dégagant des espaces sub-horizontaux artificiels. Un chemin abandonné relie le fond du talweg au replat sommital nord, y accédant au moyen d'une ouverture de 3,70 m dans le mur de terrasse. Tout le replat sommital est bordé par un mur de terrasse périphérique dominant les versants. Un autre accès de 3,30 m de large relie le replat sommital à la terrasse intermédiaire. Au moins trois gros amas de moellons de granit

d'une dizaine de mètres de long et de 1 m de haut chacun parsèment le replat sommital. Sur la terrasse intermédiaire sud, au-dessus d'un chemin abandonné parallèle à un muret de terrasse, un quatrième amas de moellons prend nettement la forme d'un édicule rectangulaire très ruiné perpendiculaire à la pente, orienté nord-sud, de 5,45 m de large pour 4,20 m de profondeur (environ 23 m²), avec une ouverture de 2 m de large orientée vers le bas et le chemin. Une parcelle entièrement close de murets ruinés la jouxte, mesurant 1102 m².

A 100 m au nord-est (parcelle Miguet C172), un cinquième édicule est en meilleur état. Reposant directement sur le rocher, la construction orientée nord-sud aussi mesure 3,80 m de long pour 2 m de large (8 m²). Une ouverture perce le plus petit côté (sud) et mesure 0,85 m de large pour 1,05 m de haut ; le linteau est monolithique. Les murs, montés à sable, ont encore toute leur élévation ; ils mesurent 0,45 m d'épaisseur. La toiture, effondrée, n'a qu'un seul pan. Elle est encore couverte de quelques tuiles canal. Un muret parcellaire est présent à 30 m à l'ouest. Aucun de ces édicules n'est cadastré en 1813.

Le site se trouve à 400 m au nord du hameau de La Chaise, même commune. Cinq chemins anciens relient le site à : Les Prés (au nord-est), Le Coudier (au sud-est), La Chaise (au sud-ouest), Saint-Sylvestre (au nord-ouest) et Chez-Chandos (au nord). Les deux derniers s'interrompent en 1813 avant d'arriver aux habitations, ils ne desservent plus que des parcelles. L'alimentation en eau des Chaizes Vieilles a pu provenir de deux sources (Font de Fontpey H38 et Font de Narmont de Fontpey H39, enregistrées en 2016) au moyen d'une levade (H65) de 712 m de long (enregistrée en 2017). A l'opposé, deux abreuvoirs monolithiques en granite à deux bacs (l'un de 1,50 m, l'autre de 0,80 m de long), encore alimentés en eau, sont présents le long du chemin reliant Les Chaizes Vieilles et La Chaise, à 150 m au sud du premier.

Tous ces vestiges témoignent d'une exploitation agricole passée de ce site ainsi que de constructions pouvant correspondre à des habitats et/ou des bâtiments agricoles. La proximité (toponymique et géographique) avec le hameau de La Chaise ainsi que l'usage du déterminant « Vieille » peut laisser penser que nous sommes en présence du site primitif du hameau de La Chaise et que les deux ont pu cohabiter un temps. L'actuel toponyme *Miguet* (nom de personne = Michel ?) démontre l'oubli récent du toponyme primitif. Pour conforter cette hypothèse, nous avons suggéré en 2014 que La Chaise (site B9) était une villeneuve au plan grossièrement orthonormé, créée après la guerre de Cent Ans mais nous ne comprenions pas pourquoi le hameau était cité dès le XII^e siècle.

La terre de La Chaise est citée en 1195 : les seigneurs Gérald et Amelius de Montcocu, damoiseaux, et tous leurs fils donnent aux grandmontains toute la terre de la Cheze. En 1196, l'abbé de Saint-Augustin de Limoges complète en donnant toutes les rentes, dîmes, bois et eaux, et le droit paroissial à la Cheze⁴³⁶. En 1227, Amelius de Montcocu, chevalier, donne la terre qu'il avait entre la Croix

436 AD Haute-Vienne, manuscrit du Séminaire 82, f° 121v°.

Barrière (Les Caires) et la Croix de la Cheze, soit Bourdaleine⁴³⁷. En 1230, le seigneur Jaubert Norman, avec son épouse, donne son droit sur le mas de la Cheze et ses appartenances.

En 1577 est cité le village de la Cheze et surtout de très nombreuses « prises », c'est-à-dire des essarts, dans la forêt de Fontpey, Fontpeix sur la cadastre actuel (encore qualifiée de *nemus sive forestam* de Font Peyr en 1496), ce qui laisse penser à une vaste et récente entreprise de défrichement au-dessus de la font de Narmont de Fontpeye, joignant aux appartenances de la Chèze, aux murs de Fontpeys et au pré de Narmont (certainement Saint-Sylvestre « Larmont »).

Le toponyme « chaise » est souvent un dérivé des termes médiévaux *chièse, chèse*, qui désignent au Moyen Age une habitation, une maison, une métairie, un tènement. La *chiesedeu*, la Chaise-Dieu, est ainsi l'église, la maison de Dieu (cf. le dictionnaire de Godefroy).

Datation proposée : XII^e siècle ?

- Eperon barré du Puy du Brac (fig. 136)

Eperon d'une altitude de 530 m dominant, par un puissant dénivelé de 90 m environ, le ruisseau de Grandmont au niveau de sa confluence avec le ruisseau des Ecluses. Le lieu-dit de 1813 est *Puy du Brac*. *Brac* est peut-être issu de l'occitan dérivé du gaulois *brac*, fange, boue, endroit humide (aujourd'hui, le toponyme est *les Bros*). Les ravins abrupts du ruisseau encerclent l'éperon sur 225°. La partie non défendue par les ravins est barrée par un fossé de 25 m de long, 2,70 m de profondeur environ et dont le fond mesure 5,20 m de large environ (alt. 525 m). Le fossé délimite ainsi une butte d'une superficie de 1000 m² environ, d'un diamètre de 36 m environ à la base (alt. 527,40 m). Un bord de parcelle du cadastre de 1813 (aujourd'hui disparue) reprend le tracé du fossé. Un chemin abandonné, non cadastré en 1813, mesurant 2,20 m de large, non bordé de murets, part de l'extrémité nord-est du fossé et tourne autour de la butte par le nord avant de descendre dans le ravin. On perd sa trace au niveau d'un canal gravitaire (fig. 137, dominant la levade H16, rapport 2014) qui prend son eau dans le ruisseau de Grandmont, au niveau d'une des *cascades de la Lionne*. Un très gros pin sylvestre aux branches très basses pousse sur la partie sud de la butte au milieu des arbres, il a sans doute poussé lorsque le terrain était dégagé et que, de la butte, on voyait les axes Ambazac-Grandmont et Saint-Sylvestre-Grandmont

Datation proposée : chemin disparu avant 1813 ; fossé présent en 1813 ?

- Levade du Brac (fig. 137)

Canal gravitaire dominant la Grande levade du Font du Pré de Las Vignas (H16) relevée en 2014. Le canal prend son eau dans le ruisseau de Grandmont, au niveau d'une des *cascades de la Lionne*. De

437 AD Haute-Vienne, manuscrit du Séminaire 82, f° 137v°.

nombreux rochers granitiques obstruent son cours. L'eau s'échappe vers le cours naturel peu après la naissance du canal.

Textes mentionnant le fait archéologique : néant. Lieu-dit 1813 : Puy du Brac, aujourd'hui les Bros, de l'occitan broc, épine ; les documents anciens indiquent « brac » de l'occitan issu du gaulois, brac, fange, boue, endroit humide.

Essai de datation : les nombreux rochers obstruant son cours semble attester une certaine ancienneté.

2. Sites déjà enregistrés, complétés cette année

- La métairie des Prés (fig. 138)

Le site de la métairie des Prés, déjà enregistrée en 2014, a pu être visité plus en profondeur cette année. Une plaque de cheminée a été signalée par des ouvriers ; elle porterait la date de 1612 (information non vérifiée). Un important lapidaire de granit est stocké dans la parcelle close de murs : colonnes engagées, remplages, croix très ouvragée. Les Prés, situés sur le chemin Larmont-La Chaise, sont un ensemble de bâtiments en granit. Deux d'entre eux sont présents sur le cadastre de 1810 : une longue grange-étable et une maison de maître. Un petit bâtiment qui les relie, situé le long du chemin vers La Chaise mais absent sur le cadastre de 1810, présente une pierre de granit surmontant le linteau d'une porte sur rue. Visible depuis la voie publique. Date gravée : « 1793 ». Initiales de part et d'autre : « B » et « P » (Le métayer se nomme Pouyaud en 1686). Le mur a été refait récemment. L'ensemble des bâtiments présente des caractéristiques architecturales des XVII^e-XIX^e siècles (pas d'ouvertures chanfreinées, granit taillé de façon très rectiligne) témoignant d'une réfection à cette époque.

Datation proposée : XV^e ou XVII^e siècle ? En 1496 est mentionné un *pré s'étendant sur trois journaux entre la chaussée de l'étang du Petit Coudier et les prés de l'Abbé* ainsi que le *chemin des Prés de l'Abbé* ; une date (1612) figure sur une plaque de cheminée ; la métairie existe avant 1686 ; linteau de 1793 ; bâtiments du XIX^e siècle : réemploi du linteau.

- La cavité de Larmont (fig. 139)

Cette cavité souterraine presque entièrement comblée a été enregistrée en 2016. On a pu mesurer ses dimensions cette année : la cavité mesure actuellement 0,80 m de large et 1,21 m de profondeur. L'entrée est surmontée d'un linteau en granit en réemploi mesurant 1,21 m de large, 0,27 m de haut pour 0,35 m de profondeur, présentant une feuillure sur le dessus et un chanfrein sur le dessous. La partie inférieure présente une croix gravée dans la pierre.

Datation proposée : le chanfrein peut renvoyer ce linteau aux XVI^e-XVII^e siècles mais le réemploi date la structure d'une période plus récente. Un petit bâtiment aujourd'hui entièrement disparu apparaît en ce lieu sur le cadastre de 1813.

- Eperon barré et canaux gravitaires du Bois des Huguenots (fig. 140)

Le grand fossé barrant l'éperon du Bois des Huguenots, relié par un chemin direct au Coudier (1200 m), a été mesuré cette année. Ce vaste fossé, de 2,30 m de largeur au fond, encore profond de 0,50 m, sur 98 m de long, avec un léger talus côté sud de 0,50 m de haut, barre toute l'extrémité de la péninsule, dégagant un espace de 7500 m² environ, 6 m au-dessus de l'étang de Jonas. Ce fossé n'est pas hydraulique : son tracé présente un dénivelé de 9 m.

Pour l'irrigation des prés qui s'étendaient en contrebas aux époques où l'étang était plus bas, deux levades ont été creusées sur le pourtour de l'actuel éperon du Bois des Huguenots, à 7 m à l'intérieur de la limite actuelle du bois et du niveau maximal des eaux de l'étang de Jonas (parfois jusqu'à 20 m). La partie orientale de la levade (d'une longueur de 290 m) prend son eau dans la parcelle 1702, dans une source marécageuse en contrebas du champ, à la limite du bois. La partie occidentale de la levade (400 m) prend son eau dans un ruisseau qui descend en limite de la parcelle 1690. La section de la levade la plus méridionale mesure 2,39 m de largeur pour un talus côté aval de 1,85 m de large. Un fossé sec rejoint la levade occidentale. La présence de ces levades laisse penser que des prés (les *paquages de Crochepot* à l'est et les *Chaverneaux* à l'ouest selon le cadastre) étaient irrigués par ces levades à une époque où le lac ne montait pas si haut.

Un chêne remarquable est isolé à 500 m au nord du fossé de 5 m, au bord du chemin rectiligne qui relie la pointe de la péninsule à la grange du Coudier. Sa circonférence est de 5,43 m à 1,20 m du sol. Un ancien cerclage en fer en fait le tour, recouvert en partie par l'écorce.

Proposition de datation : une limite cadastrale de 1810 reprend le tracé du grand fossé : est-il antérieur ? L'étang était plus haut qu'aujourd'hui sur le cadastre napoléonien (1813), les levades sont forcément antérieures à la (re)mise en eau de l'étang. Le toponyme « Cimetière des Huguenots » laisse penser à l'existence autrefois connue d'un site archéologique (le toponyme fait penser à un cimetière protestant mais il est souvent attribué par l'imagination populaire médiévale ou moderne à des cimetières mérovingiens). On peut éventuellement lui relier le fossé large barrant l'éperon et le chêne.

Essai de datation du chêne : $5,43 / \pi \times 250 = 432$ ans soit 1590 environ.

- Chaussée de l'étang Rompu (fig. 141)

A 250 m au sud-ouest de la grange du Coudier, les vestiges d'une chaussée-digue d'étang monastique ont été localisés en 2014. Cette année, un ensemble de bassins, de fossés et aussi les traces d'un épandage de matériaux rocheux ont été localisés sur le site, ce qui nous amène à compléter l'enregistrement.

La levée de terre elle-même mesure 189 m de long et 10,50 m de hauteur maximum, et barre le talweg du ruisseau de « Malessard ou de Grandmont » (cadastre 1813). Un canal de dérivation et formant limite communale entre Saint-Sylvestre et Ambazac.

L'extrémité de rive gauche de la chaussée-digue se termine par un fossé transversal à la chaussée, parallèle aux courbes de niveau, de 2,70 m de large, de 1 m de profondeur actuelle et de 44 m de long, faisant communiquer la parcelle amont et la parcelle aval. Il s'agit probablement d'un trop-plein. Elle pouvait servir de débouché au canal gravitaire du « Pré des Prés rive gauche » (fig. 142).

Un bassin est aménagé à la naissance du trop plein. Il mesure 6 sur 10 m (60 m²). Un deuxième bassin (8 x 6 m = 48 m²) est présent plus à droite. Il est relié à l'amont par un canal. Un troisième bassin est aménagé plus loin en amont de la digue. Il est nommé « lavoir » par les habitants (Marc Pénicaud) et mesure 1,70 m sur 2,20 m pour 0,55 m de profondeur actuelle, parois en moellons.

La levée de terre est coupée au bout de 123 m par une entaille de 10,50 m de profondeur et de 33 m de large, livrant passage à la route Larmont-La Chaise, au chemin Les Prés-La Chaise et au ruisseau de Grandmont. L'extrémité de rive droite mesure encore 33 m de long et rejoint le coteau au niveau du chemin Les Prés-La Chaise.

Nous sommes en présence de la chaussée de l'étang Rompu, disparu. La retenue d'eau aurait mesuré environ 10 ha, similaire à celle des étangs des Sauvages et des Chênes.

Les terres stériles, mentionnées en 1686 (voir ci-dessous), forment peut-être, à 420 m au sud de la digue, une vaste zone d'épandage de 8000 m² environ dans le « Pré du Tailleur » (Ambazac « Pré de l'Étang » B1637. Source : Marc Pénicaud qui a noté la présence de pierres dans une zone qui en est dépourvue aux alentours).

Textes mentionnant le fait archéologique : en 1686⁴³⁸ est mentionné le *grand ruisseau des eaux qui viennent des estangts de Grandmont et d'autres et se rendent toutes à la chaussée d'un autre estangt appelé l'estangt rompu au pied de laquelle elles se divisent en deux partyes ... les dites terres restantes en partye stériles et arides et en partye marescageuses et en plusieurs endroicts couverts de pierre provenues de la rupture de la chaussée du dict estangt rompu qui fut ruynée il y a plus de quatre vingt ans au dire des enciens...* ; cadastre 1810 : représentation du bassin n° 2 mais pas des autres.

Proposition de datation : Chaussée : XVI^e siècle (détruite avant 1606) ? Bassin n° 2 : avant 1810.

- Grande levée du moulin de Bourdaleine ou ruisseau de Chaire (fig. 143)

La découverte, cette année, d'un fossé de dérivation et d'une représentation cartographique amène à compléter l'enregistrement de ce site. La « Grande levée du moulin de Bourdaleine » est une *levade* (ou canal gravitaire), prenant eau dans le ruisseau de Grandmont, suivant ensuite la courbe de niveau et la limite communale Saint-Sylvestre/Ambazac puis alimentant un « petit réservoir et esluze » après un parcours de plus de 800 m avant de se jeter dans le ruisseau de Grandmont, après avoir actionné le moulin de Bourdaleine. Un peu au-dessous de la chaussée rompue, l'eau du ruisseau est captée dans un bassin de répartition, en béton, dont une ouverture permet de déverser le trop-plein dans le cours

naturel du ruisseau tandis qu'un autre conduit l'eau dans la levade. Après le « petit réservoir », une dérivation (voir H78 canal de dérivation de la Couture des Huguenots) conduisait l'eau directement à l'étang de Jonas ou à la levade des Huguenots.

Le 16 février 1674⁴³⁹, on a les mentions *de deux moulins qu'ils* [Antoine Dubex, meusnier au moulin de Bourdaleine & Anthoine Boursicaud, son beau-frère] *possedoyent au dessous de la chaussée de l'estang du susdict Bourdaleine et qui ont estés partagés entre les dicts Dubex et Boursicaud, et que depuis le dict partage, le dict estang estant asséché et la chaussée rompue, et les dicts moulins se voyant demeurer vacquants sans pouvoir moudre [...] et le dict Dubex s'estant avisé par son industrie d'aller prendre l'eau qui vient tout le long du ruisseau de l'estang de Malaissard au dessous la chauscée de l'étang rompu, pour icelle conduire par ung grand canal qu'il a fait faire par la permission du dict seigneur abbé [...] par le moyen de laquelle il feroit moudre son dict moulin et à la faveur d'une ecluze qu'il a faict construire proche la chaussée...* En 1686⁴⁴⁰ est mentionné *le fossé ou grande levée du moulin de Bourdaleine qui a esté faite despuis la rupture de la chaussée du dit estang de Bourdaleine ; les preneurs seront tenus Premièrement d'y planter des chesnes ou autres arbres, chascun en droict soy, tout le longt de la dicte grande levée de Bourdaleine ; terres qui confronte d'un costé aux prairies et petit boschage des deux mestairies du Grand Coudier, la dicte grande levée du dict moulin de Bourdaleine entre deux ; la grande levée du moulin de Bourdaleine, et à son petit réservoir et escluze et à un petit chemin qui vient du petit pont de la dicte levée et sen vat à autre petit pont du dict grand ruisseau...* En 1696⁴⁴¹, mention du ruisseau de Bourdaleine. La levade est représentée, en bleu, sur le cadastre de 1810, et nommée « ruisseau de Chaire ».

Essai de datation : peu avant 1663 ; la chaussée de l'étang de Bourdaleine est encore intacte en 1577 mais détruite avant 1663 ou vers 1670-1671. La levade est encore en eau en 1810.

A 670 m au sud-ouest de la grange du Coudier, un site archéologique a été enregistré, composé d'un ensemble de terrasses, de murets, de chemins, de petites constructions ruinées et d'amas de moellons de granit répartis sur les versants d'un petit talweg sec, affluent du ruisseau de Grandmont (qui coule à 200 m à l'est) et sur le replat sommital. Les vestiges se répartissent sur environ 6 ha. Le toponyme « Chaizes-Vieilles », confronté au nom du village de « La Chaise » situé à 380 m du site, probable villeneuve mentionnée, ainsi que ses *prises* (parcelles nouvellement défrichées) à partir de 1577, laisse penser que nous sommes ici sur le site primitif du village, cité dès 1195, date à laquelle il entre dans les possessions de l'abbaye. Le domaine sera ensuite complété au gré des donations, en 1196, 1227 et 1230. Le toponyme « chaise » est souvent un dérivé des termes médiévaux *chièse*, *chèse*, qui désignent alors une habitation, une maison, une métairie, un tènement. La *chiesedeu*, la Chaise-Dieu, est ainsi la maison de Dieu, l'église (cf. le dictionnaire de Godefroy).

439 AD Haute-Vienne HH 64

440 AD Haute-Vienne 5H126

441 AD Haute-Vienne 5H174

La campagne de 2019 a également enregistré trois sites qui peuvent s'assimiler à des éperons barrés.

Le premier est celui où se dresse la grange du Coudier. Mesurant 6 hectares, il est séparé des monts par un fossé d'environ 200 m de long, 4,50 m de large et 1,50 m de profondeur aujourd'hui, relevé sur 21 m.

Le deuxième est celui du Bois des Huguenots, à 1200 m au sud de la grange du Coudier. D'une superficie de 7500 m², il est séparé du plateau par un fossé de 98 m de long, 2,30 m de large et 0,50 m de profondeur aujourd'hui. Le toponyme laisse penser à l'existence d'une tradition populaire locale (cimetière de protestants mais ce toponyme désigne plus souvent des cimetières mérovingiens en France). Un chêne remarquable, peut-être âgé de plus de 400 ans, se dresse sur le chemin entre la grange et l'éperon.

Le troisième éperon barré est celui du Puy du Brac. Mesurant 1000 m², il est séparé des monts par un fossé de 25 m de long, 5,20 m de large et 2,70 m de profondeur aujourd'hui. La parcelle délimitée par le fossé présente une butte circulaire de 36 m de diamètre dominant les gorges profondes du ruisseau de Grandmont et les chemins d'accès à l'abbaye d'une hauteur de 90 m. Un chemin descendant dans le ravin et un canal gravitaire sont associés à cet éperon.

Enfin, la campagne 2019 a permis de compléter certaines fiches d'enregistrements des années passées : un important lapidaire et une plaque de cheminée datée de 1612 ont été notés à la métairie des Prés ; le lieu-dit « La Fosse » et un bâtiment présent sur la plan cadastral de 1813 ont pu être associés à la cavité souterraine, indéterminée, de Larmont ; plusieurs fossés et bassins ont pu être ajoutés au site de la chaussée de l'étang Rompu, ainsi qu'une vaste zone d'épandage de débris rocheux due à l'effondrement de cette digue survenu au XVI^e siècle ; enfin, la grande levée du moulin de Bourdaleine a pu être rebaptisée « ruisseau de Chaire » d'après le cadastre de 1810.

III. Synthèse provisoire sur les étangs de Grandmont (Christophe Cloquier)⁴⁴²

Neuf étangs ont été identifiés et localisés dans la vallée de Grandmont, entre les hameaux des Sauvages et de Malessart. Répartis en amont et en aval du village de Grandmont, ils forment une chaîne continue mais non homogène sur 1,6 km de long.

Alimentés par l'excès d'eau de celui immédiatement situé en amont, ces étangs sont naturellement remplis par les eaux pluviales et nivales voire, pour au moins deux d'entre eux, par les eaux du vallon

⁴⁴² D'après Christophe Cloquier, "Les étangs de Grandmont : aménagement et exploitation hydrauliques des monts d'Ambazac (Haute-Vienne)", dans Jean Duma (dir.), *Des ressources et des hommes en montagne*, Paris, CTHS, 2019.

humide qui les dominant. Ainsi, l'étang des Sauvages et l'étang des Chênes sont alimentés par les eaux qui sourdent dans le vallon humide, localisé en amont et au nord de chacun d'eux. Différents, aussi bien par la forme que par les caractéristiques, ces deux étangs, premiers maillons de cette chaîne, furent étroitement associés au vallon humide, qui les domine, par un réseau de drains, assurant le captage des eaux souterraines (fig. 144).

Peu visibles au sol, ces réseaux de drains furent réellement identifiés comme tels lors des prospections aériennes faites avec un drone au-dessus et autour de ces deux étangs. Éléments linéaires parallèles, ils sont établis dans le sens de la pente et convergent vers un collecteur unique qui descend ensuite, en suivant le fond du vallon, vers l'extrémité amont de chaque étang. En amont de l'étang des Sauvages, sur le versant ouest du vallon, l'un de ces drains fut partiellement dégagé de la végétation hygrophile en décomposition et des limons tourbeux pléistocènes. Il est constitué de deux rangées parallèles de blocs de granit, formant un conduit pour l'écoulement de l'eau, recouvertes de blocs de granit plats, formant une protection contre le comblement du conduit et le déchaussement des blocs. Manifestement, il servait au captage et à la collecte des eaux qui s'écoulaient encore sur les pentes.

Sur le même versant mais plus au nord, un puits encore rempli d'eau fut découvert à la limite de la zone boisée. Entièrement constitué de petits blocs de granit maçonnés, il est doté d'une couverture qui le préserve des chutes de feuilles et de brindilles. Difficilement datable, il pourrait être associé aux vestiges du hameau des Vieux Sauvages, localisés à l'est sur le versant opposé. Témoin discret et indirect de l'occupation humaine du versant de ce vallon humide, il pourrait toutefois illustrer la maîtrise du captage et l'utilisation des eaux souterraines pour la consommation humaine dans cette partie des monts granitiques, en amont de la vallée de Grandmont, réputée désertique lors de l'arrivée des disciples d'Étienne de Muret au début du XII^e siècle.

Dans l'attente des résultats de l'opération d'archéologie extensive, engagée par Philippe Racinet et dirigée par Jean-Marc Popineau, autour de l'abbaye de Grandmont, les sources documentaires constituent, en dépit des destructions massives de documents consécutives à la dissolution de l'ordre, un recours inévitable et nécessaire. De manière inégale et fragmentaire, elles livrent des informations ténues et dispersées⁴⁴³.

Le 27 décembre 1790, lors de la mise en vente de la maison de l'abbaye de Grandmont avec les prés, terres, bois et la réserve, au titre des biens nationaux, trois étangs, appelés le Sauvage, le Malessart et les Chambres, avec un petit moulin au-dessous de ce dernier, furent mentionnés. Le même jour, les deux étangs des Chênes, appartenant à la métairie des Chênes, furent également mentionnés et vendus en un seul lot⁴⁴⁴. Sur un plan de la matrice du rôle de la paroisse de Saint-

⁴⁴³ Christophe Cloquier, « Apports des sources documentaires pour la connaissance des étangs piscicoles du Limousin : l'exemple des étangs de Grandmont, Saint-Sylvestre (87) », *Archives en Limousin*, n° 46, 2016, p. 15-25.

⁴⁴⁴ AD Haute-Vienne, 1 Q 331, fol. 158 à 161.

Sylvestre pour les années 1780 à 1790, l'étang des Chambres, le canal d'évacuation des eaux et la partie supérieure de l'étang de Malessart, furent représentés avec une partie du hameau et du terroir de Grandmont⁴⁴⁵. Enfin, sur la carte de Cassini, établie et éditée en 1768, furent représentés le hameau des Sauvages, localisé au niveau de l'actuel hameau des Vieux Sauvages, les quatre premiers étangs, reliés entre eux par un canal de jonction, le hameau du Chêne, localisable au sud du troisième étang, le village et l'abbaye de Grandmont, et un dernier étang, à l'emplacement de l'étang de Malessart. Tous ces étangs étaient associés à une digue (**fig. 145**).

A ces informations de la seconde moitié du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, doivent être ajoutées quelques informations antérieures. Après la mort d'Étienne de Muret, survenue le 8 février 1125, les religieux de Muret reçurent du seigneur de Montcocu les bois qui couvraient les montagnes de Grandmont pour leur installation dans la vallée⁴⁴⁶. Établis dans un premier monastère, ils reçurent ensuite de l'abbé de Saint-Martial de Limoges, probablement peu avant son décès en 1143, sa part de dîme sur le village et la tenure des Sauvages, assis et situés à côté des forêts et bois de Grandmont⁴⁴⁷. En 1194, ils reçurent également d'un bourgeois de Limoges, le mas et l'étang des Sauvages⁴⁴⁸. Avec ces quelques informations relatives au XII^e siècle, il est donc possible de restituer une partie du paysage, des habitats et des aménagements présents lors de l'arrivée des religieux de Muret dans la vallée de Grandmont, jusqu'à présent qualifiée de désert.

Etagés dans le fond de cette vallée, les neuf étangs répondent à un schéma général comparable : un plan d'eau artificiel retenu par une digue, constituée de blocs de granit, avec une profondeur et une superficie proportionnelles à la hauteur et la largeur de cette digue. Toutefois, ils présentent des dimensions, des formes et des orientations différentes. Presque tous entourés ou dissimulés par de hauts arbres, ils sont difficilement visibles dans leur totalité, même par voie aérienne, et ne sont pas tous facilement accessibles, excepté au niveau de la digue. Si l'étang des Sauvages, l'étang des Chênes, le Petit étang des Chênes, l'étang n° 5 et l'étang de Malessart illustrent l'importance des aménagements en eau, l'étang des Chambres, les étangs n° 6, 7 et 8 sont le plus souvent à sec et largement encombrés d'une végétation abondante qui limite les mesures et observations.

⁴⁴⁵AD Haute-Vienne, 1 J 66, entre les fol. 15 et 16.

⁴⁴⁶ A. Lecler, *Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*, p. 20.

⁴⁴⁷AD Haute-Vienne, I sem 81, fol. 157^v°.

Caractéristiques des étangs de la vallée de Grandmont :

Nom de l'étang	Longueur maximale en m	Largeur maximale en m	Profondeur maximale en m	Superficie approximative en m ²	Hauteur de la digue en m	Largeur de la digue en m
Étang des Sauvages	330	250 (amont) 215 (aval)	6,5	45 900	4,5	4
Étang des Chênes	135	450	7,5	45 700	6	6
Petit étang des Chênes	105	65	env. 3,5	5 600	4	4
Étang des Chambres	150	45	env. 4	9 800	5	9
Étang n° 5	25	30	env. 3	850	3	3
Étang n° 6	15	20	env. 1	830	1	3
Étang n° 7	15	25	env. 2	205	2	3,5
Étang n° 8	20	25	env. 2	830	2,5	3
Étang de Malessart	175	185	env. 5	19 300	6	9

Les cinq premiers étangs et l'étang de Malessart sont contenus par une digue de section trapézoïdale, constituée de deux parements obliques de blocs de granit et d'un noyau imperméable non identifié. En revanche, les étangs n° 7 et n° 8 sont contenus par une digue de section rectangulaire, constituée de deux parements verticaux de blocs de granit et d'un noyau imperméable non identifié. Enfin, l'étang n° 6 est contenu par une digue de section trapézoïdale rectangle, constituée d'un parement vertical de blocs de granit, vers l'intérieur, et d'un talus de limon formant un noyau imperméable visible, sur toute la largeur, au niveau d'une brèche. Manifestement, ces trois derniers étangs présentent non seulement des dimensions, une profondeur et une superficie modestes mais sont également retenus par une digue au profil différent. Ils auraient pu avoir des fonctions différentes ou appartenir à une période d'aménagement différente ; ils sont également dépourvus des éléments complémentaires.

En effet, un ou deux systèmes maçonnés, appelés vannes, équipaient la digue des cinq premiers étangs et de l'étang de Malessart afin d'en vidanger les eaux. A raison de deux par digue, ces vannes répondent toutes à un schéma général comparable : deux murs, constitués de blocs de granit maçonnés, conduisent les eaux de l'étang vers un conduit de section quadrangulaire fermé par une pelle en bois, munie d'un long manche pour la manoeuvrer depuis la surface. Toutefois, elles présentent toutes des dimensions, des formes et des implantations différentes en fonction des caractéristiques et dimensions de la digue et donc de l'étang associé. Cependant, la première, appelée

⁴⁴⁸AD Haute-Vienne, I sem 10, fol. 45.

vanne haute, affleure toujours à la surface de l'eau et la seconde, appelée vanne basse, atteint toujours la profondeur maximale de l'étang.

Ainsi, pour l'étang des Sauvages, la vanne haute, localisée dans la partie droite de la digue, est accessible depuis le chemin qui surmonte la digue (fig. 146). Entièrement composée de blocs de granit maçonnés, elle forme un ensemble massif immergé de 3,30 m de haut. Elle présente sept parties distinctes, identifiées de la digue vers l'étang : la rampe d'accès, le sommet, la pelle, la chambre, le radier, l'aile droite et l'aile gauche (fig. 147). Accessible par une rampe inclinée de 3,80 m de long, 0,43 à 0,46 m de large, la vanne haute possède un sommet composé de deux linteaux, assemblés par des agrafes métalliques scellées au plomb, qui maintiennent le manche de la pelle à la verticale. Cette vanne haute est repérable par le manche métallique de la pelle, à savoir un fer plat de 0,05 m de largeur et de 0,02 m d'épaisseur, qui enserme une plaque en bois rectangulaire de 0,50 m de hauteur, 0,44 m de largeur et 0,05 m d'épaisseur destinée à fermer un conduit de vidange, de section quadrangulaire, positionné à 3,50 m de profondeur. Au niveau de ce conduit, elle est composée d'une chambre trapézoïdale, de 3,10 m de hauteur, 0,42 à 0,44 m de largeur et 0,62 m de profondeur, qui supporte les deux linteaux du sommet et possède un linteau horizontal à mi-profondeur. La vanne haute est également constituée d'un radier mixte, composé, de l'aval vers l'amont, d'un dallage, sur une longueur de 3,20 m, d'une rangée de blocs de 0,60 m de large et d'une couche compacte de cailloux et de sable, délimitée et stabilisée par une pièce de bois de 1,40 m de long et 0,60 m de large. Avec une aile gauche, constituée d'un mur de 8,20 m de long, 0,46 à 0,48 m de large et 2,70 à 0,55 m de haut, de l'aval vers l'amont, et une aile droite constituée d'un mur de 9,40 m de long, en deux segments de 4,90 et 4,50 m de long, 0,46 m de large et 2,65 à 0,35 m de haut, de l'aval vers l'amont, elle constitue, à ce jour, le système de vidange des eaux le plus complet. De ce fait, elle sert de modèle descriptif théorique pour toutes les vannes repérées sur les différentes digues d'étangs de la vallée de Grandmont.

La vanne basse, localisée dans la partie gauche de la digue, est établie à plus de 5 m de la digue et à 2 m de profondeur ; elle n'est donc pas accessible ou visible lorsque l'étang est rempli d'eau. Entièrement composée de blocs de granit maçonnés, elle constitue un ensemble immergé de 3,90 m de haut. Prise dans son ensemble, elle présente six parties distinctes, identifiées de la digue vers l'étang : le sommet, la pelle, la chambre, le radier, l'aile droite et l'aile gauche. Dépourvue de rampe d'accès, la vanne basse possède un sommet composé de deux gros blocs, reliés par un arceau métallique qui maintient, à la verticale, le manche métallique de la pelle en bois. Pourvue d'un conduit de vidange, de section quadrangulaire, positionné à 6 m de profondeur, elle est également composée, au niveau de ce conduit, d'une chambre trapézoïdale, renforcée par deux linteaux horizontaux, placés aux tiers de la hauteur. La vanne possède un radier mixte, composé de deux blocs, formant un seuil d'1 m de long environ, et, en amont, d'une couche compacte de cailloux et de sable. Avec une aile gauche, constituée d'un mur de 4,25 m de long et de 0,45 m de large, et une aile droite, constituée d'un mur de 3,75 m de

long et de 0,45 m de large, qui reposent en partie sur un rondin de bois de près d'1 m de long, elle se distingue de la vanne haute par les caractéristiques.

Pour l'étang des Chênes, la vanne haute, localisée dans la partie droite de la digue, est accessible, depuis le chemin qui parcourt la digue. Entièrement composée de blocs de granit maçonnés, elle forme un massif immergé de 3,50 m de haut. Prise dans son ensemble, elle présente seulement quatre parties distinctes, identifiées de la digue vers l'étang : le sommet, la pelle, la chambre, le radier. Construite à moins de 1,50 m du parement interne de la digue, la vanne haute possède un sommet composé de deux linteaux, assemblés par des agrafes métalliques scellées au plomb, qui maintiennent le manche de la pelle à la verticale. Cette vanne haute est également dotée d'un conduit de vidange, de section quadrangulaire, positionné à 3,50 m de profondeur. Au niveau de ce conduit, elle est composée d'une chambre trapézoïdale, également renforcée par un linteau horizontal à mi-profondeur, mais dotée de parois à degrés qui suivent la pente du talus de l'étang. La vanne possède un radier largement envasé.

La vanne basse, localisée dans la partie gauche de la digue, est éloignée de plus de 15 m de la digue à 3 m de profondeur ; elle n'est donc pas accessible ou visible lorsque l'étang est rempli d'eau. Entièrement composée de blocs de granit maçonnés, elle constitue un massif de plus de 4 m de hauteur. Comme la vanne haute, elle présente quatre parties distinctes, identifiées de la digue vers l'étang : le sommet, la pelle, la chambre et le radier. Elle possède un sommet composé de deux linteaux, assemblés par des agrafes métalliques scellées au plomb, qui maintiennent le manche de la pelle à la verticale. Elle est composée d'une chambre trapézoïdale, renforcée par deux linteaux horizontaux, situés aux tiers de sa hauteur, et dotée de parois à degrés qui suivent la pente du talus de l'étang.

En revanche, pour le Petit étang des Chênes, la vanne haute et la vanne basse furent construites côte à côte, à moins de 2 m l'une de l'autre, dans la partie gauche de la digue (**fig. 148**). Entièrement composées de blocs de granit maçonnés, elles forment deux ensembles de 2,50 m de haut, intégrés dans le parement de la digue, pour la première, et le talus de l'étang, pour la seconde. Elles présentent seulement trois parties distinctes : la pelle, la chambre et le radier. Ces vannes sont également dotées d'un conduit de vidange, de section quadrangulaire, fermé par une pelle en bois. Elles sont constituées d'une chambre trapézoïdale, renforcée par un linteau horizontal, au premier tiers de la profondeur, pour la vanne haute. Cette vanne haute possède, comme probablement la vanne basse, un radier composé de dalles (**fig. 149**).

Enfin, pour l'étang des Chambres, l'étang n° 5 et l'étang de Malessart, les vannes doivent encore être localisées. En effet, en dépit d'un niveau d'eau très faible dans l'étang des Chambres, aucune vanne n'a été localisée en raison de l'envasement important de la totalité de celui-ci. Dans l'étang n° 5 et l'étang de Malessart, totalement en eau, aucune vanne ne fut localisée ou repérée depuis la surface et aucune plongée ne fut tentée en raison de la qualité biologique incertaine des eaux, particulièrement

chargée en particules organiques. Toutefois, il convient de préciser que des observations complémentaires, réalisées en aval de chacune des digues, ont permis d'avancer l'existence très probable de vannes pour ces trois étangs.

Les exutoires ou sorties des conduits furent également observés en aval de la digue des trois premiers étangs (les Sauvages, les Chênes et le Petit étang des Chênes). De section quadrangulaire, ils permettent de restituer des conduits constitués de blocs de granit probablement maçonnés, qui traversent chaque digue de l'amont vers l'aval, avec une pente évaluée à 2,16 % pour ceux de l'étang des Sauvages. Avec des dimensions supérieures ou égales à 0,30 m de côté, ils apparaissent comme des éléments suffisamment efficaces, pour évacuer les millions de litres d'eau de l'étang lors des vidanges, et suffisamment robustes, pour résister non seulement à la pression des tonnes de matériaux qui constituent chaque digue mais également à la vitesse des eaux évacuées.

En aval de la digue de l'étang des Sauvages, les eaux sortant de l'exutoire du conduit de la vanne haute se déversent dans un bassin trapézoïdal, recoupé par un bâtiment récent et doté d'un fond dallé en granit. Elles s'écoulent ensuite dans un caniveau ou rigole en pente douce qui longe la digue jusqu'à un canal perpendiculaire dans lequel s'écoulent également les eaux qui sortent du conduit de la vanne basse (fig. 150 et 151). De même, en aval de la digue de l'étang des Chênes et du Petit étang des Chênes, les eaux sortant des conduits des vannes hautes et basses se déversent dans une structure quadrangulaire, construite avec des matériaux récents. En aval de la digue de l'étang des Chambres et de l'étang n° 5, les eaux sortent également d'un conduit quadrangulaire et se déversent dans un bassin quadrangulaire, constitué de blocs et de dalles de granit. Évacuées de ces bassins par des ouvertures, elles se déversent ensuite dans un canal de liaison maçonné qui alimente l'étang situé en aval, formant un véritable réseau hydraulique anthropique.

Différents éléments découverts ont révélé l'existence d'aménagements anthropiques complexes. Ces constructions ne furent jamais appréhendées ni individuellement ni collectivement.

A chaque extrémité de la digue de l'étang des Sauvages, une structure maçonnée fut identifiée comme l'avaloir d'un trop-plein. Insérée dans la partie émergée de la digue, elle est constituée de deux murets de 0,50 m d'épaisseur et de hauteur qui convergent, de l'amont vers l'aval, vers un conduit quadrangulaire de 0,30 m de section. Manifestement destinée à évacuer les eaux de l'étang, elle ne peut écouler que les eaux présentes au-dessus du sommet de la vanne haute, peu abondantes en période estivale. Dans la partie gauche de la digue, cette structure est prolongée par un conduit souterrain qui traverse la digue perpendiculairement, de part en part, puis par un canal, de 0,50 m de large, qui longe la pente sur plus de 70 m de long avant de disparaître au niveau d'un chemin d'accès. Dans la partie droite de la digue, cette structure est également prolongée par un conduit souterrain qui traverse la digue perpendiculairement, de part en part, puis change brusquement de direction pour longer la digue et déboucher dans le bassin trapézoïdal, principalement alimenté par le conduit

de la vanne haute. Si le trop-plein gauche, complété par le conduit et le canal d'évacuation des eaux, a manifestement conservé une certaine intégrité, le trop-plein droit, complété par un conduit, qui change de direction une fois la digue passée, a très vraisemblablement subi des modifications avec la construction du bâtiment. Cette hypothèse est d'ailleurs renforcée par la présence d'un conduit d'évacuation des eaux dans le bassin trapézoïdal, parallèle au bâtiment adossé à cette digue.

A chaque extrémité de la digue de l'étang des Chênes, seul un conduit quadrangulaire, de 0,30 m de section, est présent dans la partie émergée de la digue. Protégé par deux grilles métalliques récentes destinées à arrêter les débris végétaux ou les poissons, il permet d'écouler les eaux présentes au-dessus du sommet de la vanne haute, non négligeables en période estivale. Dans la partie gauche de la digue, il traverse perpendiculairement la digue mais fut repris par une buse en béton. Dans la partie droite de la digue, ce conduit souterrain traverse la digue perpendiculairement et déverse les eaux dans une rigole, qui court à flanc de versant sur plus de 170 m, en suivant une ligne de rupture de pente et en restant donc perpendiculaire à la pente générale du vallon herbeux.

A l'extrémité gauche de la digue du Petit étang des Chênes, seul un canal aérien, de 0,50 m de large, fut repéré dans la partie émergée de la digue. Fortement endommagé, il traverse perpendiculairement l'extrémité de la digue, longe la paroi granitique du versant avant d'entrer dans un conduit quadrangulaire souterrain, repris par une buse en béton sous le chemin d'accès à la digue. Comparé au trop-plein gauche de la digue de l'étang des Chênes, il pourrait être uniquement utilisé pour l'évacuation des eaux hivernales. En revanche, le trop-plein droit de la digue de l'étang des Chênes était et demeure manifestement établi afin d'arroser ou irriguer le versant droit ou septentrional du vallon, situé en aval de l'étang des Chênes et donc en amont du Petit étang des Chênes. Cette utilisation des eaux, évacuées par le trop-plein droit de la digue de l'étang des Chênes, pourrait être proposée pour les eaux évacuées par le trop-plein droit de la digue de l'étang des Sauvages, avant la construction des différents bâtiments et un détournement du conduit d'évacuation vers le bassin trapézoïdal, établi en aval de cette digue.

En aval de la digue de l'étang des Sauvages, une structure maçonnée quadrangulaire, de 2 m de côté, fut découverte sur la berge gauche du grand canal d'évacuation des eaux, établi dans le prolongement du conduit d'évacuation des eaux de la vanne basse, perpendiculairement à la digue. Elle forme un ensemble homogène constitué de dalles de granit régulières et d'éléments plats irréguliers, disposés en assises sur une hauteur inférieure à 0,30 m. Construite à 0,50 m du parement gauche du canal, elle se trouve à 1 m du départ de ce canal et à 2 m de la base de la digue. Elle est positionnée au seul endroit que pouvait occuper un moulin à eau équipé d'une roue verticale en dessous.

En aval de la digue de l'étang des Chênes, un haut moulin à eau fut construit, vers l'extrême fin du XIX^e ou le tout début du XX^e siècle, afin de produire de l'électricité durant les premières années du XX^e

siècle. De plan rectangulaire, il mesure 13 m de longueur pour 7 m de largeur et possède un niveau accessible depuis la digue et un niveau inférieur. Manifestement alimenté en eau par le conduit de la vanne basse, il conserve encore sa turbine, en partie éventrée et largement corrodée, dans la partie inférieure de la cage. Cette construction particulièrement imposante fut implantée au milieu de la digue, dans le prolongement de la vanne basse. Vers l'aval, il est prolongé par un grand canal aux parois maçonnées, de 1 m de profondeur et de près de 1,50 m de largeur, qui débouche au niveau de la partie amont du Petit étang des Chênes.

A 20 m en aval de l'extrémité de ce canal maçonné, en aval d'un bloc de granit oblong d'au moins 4 m de long et 2 m de diamètre, une ébauche de meule fut découverte lors d'une prospection terrestre. Préservée des agressions climatiques dans une couche de limon, elle a conservé, sur la face supérieure, les traces d'un fer d'outil de 0,04 m de large. De forme nettement circulaire, elle mesure 1,37 à 1,41 m de diamètre pour une épaisseur irrégulière de 0,22 à 0,34 m (**fig. 152**). Étant donné sa position, elle fut vraisemblablement taillée dans le bloc de granit oblong voisin qui présente un front de taille très net. En revanche, elle ne fut apparemment pas travaillée sur l'autre face. Elle repose sur une couche de sable granitique grossier et hétérogène avec des inclusions de couleur rouille et des éclats de granit. Prise dans une succession de couches de sable fin, de limons sableux gris et de limon très argileux gris foncé, elle est associée à trois fragments de tuiles plates et à un tesson de céramique commune, de type écuelle, tournée à pâte grise et cuite en réduction, non datée. Associée aux quelques éléments archéologiques, cette ébauche de meule de moulin indique une activité humaine manifeste au niveau des blocs de granit présents dans la queue du petit étang des Chênes.

Enfin, en aval de la digue de l'étang des Chambres, plusieurs blocs de granit, largement dissimulés sous une végétation luxuriante, occupent un emplacement sur lequel un moulin à eau aurait pu être construit. Localisés au milieu de la base de la digue, ils forment un alignement repérable, à moins de 5 m du bassin dans lequel se déversent les eaux de l'étang. A ce jour, ces éléments lapidaires ne sont associables à aucune autre information susceptible de renforcer la présence d'un moulin à eau, excepté un document produit à l'occasion des ventes de biens nationaux. Le 27 décembre 1790, lors de la mise en vente de l'abbaye de Grandmont, un petit moulin, construit au-dessous de l'étang des Chambres, fut mentionné⁴⁴⁹.

Si la présence, médiévale ou moderne de moulins à eau semble plausible et possible, les vestiges, découverts en aval des digues de l'étang des Sauvages et de l'étang des Chambres doivent encore être dégagés et étudiés afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse. La présence d'un moulin à eau, avérée pour l'étang des Chambres à la fin du XVIII^e siècle, est unique et limitée à cet étang. Elle indique une utilisation supplémentaire de l'eau et donc une activité complémentaire mais indéniablement liée à l'aménagement de la vallée et à l'étang. Reste à savoir si l'implantation de

⁴⁴⁹ AD Haute-Vienne, 1 Q 331, f. 158 et 159^v.

moulins à eau engendra la construction des digues et donc la mise en eau des espaces ainsi créés ou l'inverse.

Avec de telles profondeurs et superficies, les étangs de la vallée de Grandmont offraient et offrent encore des espaces aquatiques particulièrement importants avec des biotopes et des zonages variés et appréciables pour l'alimentation, le développement et la reproduction de diverses espèces de poissons dulçaquicoles. A l'image des étangs de la Brenne, ils constituent, au niveau du Limousin, un ensemble de plans d'eau propices à la pisciculture, vraisemblablement pour des brochets (*Esox lucius*) et des carpes (*Cyprinus carpio*). Si aucun objet archéologique ne permet d'évoquer la capture de poissons, les étangs et les structures maçonnées, établies en amont et en aval des digues de retenue, permettent de proposer raisonnablement la pratique de la pisciculture, avec la capture de poissons dans les bassins construits en aval des digues, et donc l'exploitation d'une ou plusieurs espèces de poissons pour l'alimentation humaine durant les périodes médiévale ou moderne.

Avec d'imposantes digues et des systèmes de régulation des eaux tout aussi imposants, ces étangs apparaissent donc comme des aménagements conséquents, pérennes et vraisemblablement onéreux. Dépourvus d'éléments architecturaux décoratifs, d'artefacts ou de stratigraphie exploitables pour une datation, ils s'avèrent difficilement datables, avec les seuls blocs de granit maçonnés. Les sources documentaires mentionnent l'étang des Sauvages, dans un acte de donation daté de 1194⁴⁵⁰.

Les systèmes de régulation des eaux de l'étang des Sauvages ont livré des possibilités de datations particulièrement appréciables. Au niveau du radier, la vanne haute a fourni une pièce de bois, datée par le dosage du carbone 14, entre les années 1029 et 1183. Sous son aile droite, la vanne basse conserve un rondin en bois, daté avec le même procédé, des années 1020 à 1155. Enfin, sous son aile gauche, cette vanne conserve également un rondin en bois, encore daté avec le même procédé, des années 897 à 1024. Ainsi datées, les vannes de l'étang des Sauvages indiquent l'existence d'un aménagement de cette portion de la vallée de Grandmont dès le premier tiers du XI^e siècle, et donc potentiellement avant l'arrivée des disciples d'Étienne de Muret, ou durant le XII^e siècle, et donc contemporain de l'installation des religieux sur ce site.

Aménagés entre les vallons des monts d'Ambazac, les neuf étangs de la vallée de Grandmont ponctuent le relief modeste d'un paysage de montagnes. Manifestement alimentés par des réseaux de drains de captage, les deux premiers étangs alimentaient et alimentent toujours les étangs situés en aval. Adossés à de puissantes digues, constituées de blocs de granit, ils conservent des structures maçonnées à savoir les vannes, pour la régulation des eaux, et des trop-pleins, pour l'utilisation des

⁴⁵⁰ AD Haute-Vienne, I sem 10, fol. 45.

eaux hivernales en irrigation. En aval des digues, ils sont complétés par des bassins quadrangulaires, vraisemblablement utilisés pour arrêter et capturer les poissons lors des lâchers d'eau, ou par des structures maçonnées, abritant probablement un moulin à eau, dont au moins un est attesté par les sources documentaires.

En effet, en l'absence de cours d'eau utilisables pour la capture de poissons et la production d'énergie hydraulique, les étangs apparaissent comme un véritable aménagement médiéval du territoire. Depuis le captage des eaux souterraines dans le vallon situé en amont du premier étang jusqu'au canal d'évacuation des eaux du dernier étang, ils forment un ensemble cohérent et préservé, dans lequel plusieurs activités humaines furent manifestement exercées dès le XI^e ou le XII^e siècle.

En dépit de l'absence de mobilier archéologique, permettant de dater les différentes structures en élévation, de la ténuité et de l'éparpillement des informations contenues dans les sources documentaires, l'étude archéologique et historique des étangs de la vallée de Grandmont permet de mettre en œuvre des approches et des techniques, complémentaires voire innovantes, en associant des prospections, sondages et relevés terrestres ou subaquatiques et des repérages aériens par drone. Elle permet donc une complémentarité maximale des approches et aboutit à des résultats inédits particulièrement encourageants.

De ce fait, cette étude a permis de constituer, de présenter et de faire aboutir un dossier de demande protection au titre des Monuments historiques pour l'étang des Sauvages, l'étang des Chênes, le Petit étang des Chênes et l'étang des Chambres, avec les structures associées pour le captage des eaux souterraines, le transfert des eaux ou l'irrigation des versants. Avec cette reconnaissance patrimoniale des étangs et des structures associées, elle contribue ainsi au prolongement de l'action engagée sur un patrimoine bâti, en partie immergé, particulièrement imposant mais paradoxalement très fragile, dissimulé sous une importante végétation au cœur du Limousin.

IV. Rapport préliminaire sur les données LiDAR-2019 (Maxime Larratte)

Depuis le début du programme de recherche interdisciplinaire sur l'abbaye et la Franchise de Grandmont, les responsables de l'étude archéogéographique ont multiplié leurs sources pour étoffer leurs propos : témoignages oraux des habitants, analyses des archives et prospection pédestre en se repérant avec le cadastre napoléonien. L'acquisition et l'utilisation de données LiDAR sur la Franchise de Grandmont sont donc une étape importante pour cette étude.

L'origine de ce projet remonte à quelques années et il faisait partie de nos objectifs à long terme lors de la création du SIG. En effet, les premiers objectifs de ce SIG consistaient à numériser et à géoréférencer les travaux de plusieurs chercheurs travaillant sur la Franchise de Grandmont afin de créer une base de données opérationnelle, puis d'ajouter des données supplémentaires comme les planches

du cadastre napoléonien, dans le but de pouvoir recouper ces dernières avec les travaux des chercheurs. Les derniers objectifs, qui sont en cours, sont la numérisation des découvertes issues de la fouille directe de l'abbaye et l'obtention de données LiDAR. Ces dernières vont nous permettre d'obtenir de nouvelles informations sur la microtopographie, l'hydrologie ou le parcellaire de toute la Franchise pour les confronter aux données retrouvées par les précédentes recherches.

La mise en place de ce projet a pris réellement forme grâce à la confiance que nous accorde le SRA de Nouvelle-Aquitaine, que nous remercions très fortement pour son soutien scientifique, moral et financier. Le projet a donc pu être lancé dès l'été 2019, juste après la campagne de fouille, et le relevé a été confié à la société HELIMAP, que nous remercions également pour sa prestation ; elle a proposé un devis très intéressant et l'utilisation d'un matériel d'enregistrement de dernière génération.

Les données ont été récoltées durant le mois de décembre 2019 au lieu du mois d'octobre, initialement prévu. Ce retard est lié aux conditions climatiques exceptionnellement défavorables de ces derniers mois pour voler et faire le relevé. Leur acquisition est donc très récente et c'est pourquoi nous ne pouvons pas développer notre propos à leur sujet dans ce présent rapport.

Cependant, les premières images confiées par HELIMAP, en plus des données LiDAR, nous donnent beaucoup d'espoir concernant la qualité du relevé et donc la précision de notre future lecture. Les deux images présentées dans ce rapport (**fig. 153**) sont issues des données LiDAR enregistrées par HELIMAP sans le moindre filtrage, traitement ou édition des points après relevé. De par mon expérience, la qualité de ces images m'indique que les données LiDAR de Grandmont semblent d'ores et déjà opérationnelles et prêtes à être étudiées. L'analyse et l'étude de ces informations demanderont un temps important, dont nous avons la chance de disposer en dehors des campagnes de fouille. La lecture de ces images peut se faire de n'importe où, à partir du moment où nous possédons un poste informatique équipé de logiciels de SIG.

Nous devons encore définir précisément le protocole que nous mettrons en place entre l'étude LiDAR et les thématiques ou cadres d'étude des différents chercheurs. Mais nous estimons que chaque structure découverte par le biais des données LiDAR, doit impérativement être vérifiée, observée et validée par les chercheurs. En effet, l'étude de ces données ne doit en aucun cas remplacer le travail de terrain. Ces données ne sont qu'un outil ayant pour but d'optimiser le temps des prospections de terrain faites durant les quelques semaines de la campagne d'été. Chaque structure découverte sera précisément géo-référencée dans le SIG, ce qui permettra aux prospecteurs de se rendre directement sur place pour l'observer au lieu de prendre du temps pour la découvrir avant de l'observer. Les découvertes pour les prochaines prospections seront probablement plus nombreuses et nous espérons que l'utilisation de ces données suscitera l'intérêt des chercheurs actuels ainsi que de nouveaux, pour travailler sur l'abbaye et sur la Franchise. Enfin, les relevés du LiDAR fourniront un cadre idéal pour la synthèse de toutes les données.